

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 5 janvier 2023 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. BECKER Patrick, 1^{er} Vice-Président

Etaient présents :

HERFELD Marie-Laurence	SCHULTZ Laurent	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
RENAUX Patricia	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	MATHIEU Bertrand
FERRERO Marc	BERNARDI Alessandro	BALCERZAK Roland	PAQUET Michel
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	ZIEGLER Damien	ZENNER Bernard
MELEO Guy	SCHITZ Denis	LANGMAR Déborah	ROBINET David
PHILIPPE Lionel	WEIS Mathieu	FRADELLA Cédric	SCHIVRE Marc
BAUR Denis	HERGAT Michel	PARPETTE Jerry	BRUSCO Stéphane
HOLSENBURGER Alexandre	REBSTOCK-PINNA Alexandra	TACCONI Pierre	

Procurations :

SCHREIBER Roger	a donné procuration à	BECKER Patrick
RECH Olivier	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	BRUSCO Stéphane
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
POUGET Clémence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
SEGURA Olivier	a donné procuration à	FRADELLA Cédric
ACKER Christine	a donné procuration à	ZENNER Bernard

Absents excusés :

PAULY Elsa	GUERMANN Bernard	KASPAR COTRUPU Angèle	BARILLARO Jérémy
------------	------------------	-----------------------	------------------

Absents non excusés :

DEUTSCH André	TSCHIERSCH Laurent	BEY Michèle	DEISS Murielle
ENGELMANN Fabien	FEUVRIER Alieth	GRILLO Marie	HATRI Aïcha
ANDRE René	SCHUTZ Sylvie	WATRIN Audrey	ABATE Patrick
VETZEL Caroline			

La séance débute à 18h11

Début de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 31
Procurations : 10
Absents : 18

Pendant le point 4 :

Arrivée de M HERGAT

Membres en exercice : 59
Présents : 32
Procurations : 10
Absents : 17

Pendant le point 10 :

Sortie de M. BERNARDI

Membres en exercice : 59
Présents : 31
Procurations : 10
Absents : 18

La séance se termine à 19h22

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridiques
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction
GIORDANO Michaël, Chargé de Mission Transport

POINT 4 – DELIBERATION N°2023/I-04 - ANTICIPATION DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2023

Comme le prévoit l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

De plus, dans le cadre des autorisations de programme – crédits de paiement validés précédemment par le Comité Syndical, chaque autorisation comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Après la clôture de l'exercice et jusqu'à l'adoption du budget suivant, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, liquider et mandater les dépenses d'investissement faisant l'objet de crédits de paiement, dans la limite prévue par L.1612-1 du CGCT. Les crédits de paiement correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'enveloppe maximale possible correspondant à 25% des montants votés (total des dépenses d'équipements de la section d'investissement) pour l'exercice 2022 s'élève à 19 216 079,90 €.

Le montant proposé représente deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-dix-sept euros et quarante-huit centimes (**278 577,48 €**).

La proposition de répartition des crédits est indiquée dans le tableau ci-dessous pour une somme de deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-dix-sept euros et quarante-huit centimes (**278 577,48 €**).

Article	Opération (Pour information)	Montant	Libellé
2033	OPNI	3 564,00 €	Prévision pour les appels d'offre (33 unités de publication)
2051	OPNI	6 463,48 €	Prévision pour le Logiciel JVS paye et comptabilité
2051	OPNI	56 500,00 €	Prévision migration de Pégase 2 vers Pégase 3
2145	OPNI	175 050,00 €	Achat de 3 modules sanitaires autonomes ; Réalisation de 3 dalles préfabriquées et travaux de décaissement.
2188	OPNI	2 000,00 €	Achat de matériels divers
2313	OPNI	35 000,00 €	Travaux entretien dépôt Florange
Total :		278 577,48 €	

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser les crédits sur les lignes ci-dessus désignées pour la somme de deux-cent-soixante-dix-huit-mille-cinq-cent-soixante-dix-sept euros et quarante-huit centimes **(278 577,48 €)**.

Le Bureau Syndical en date du 1^{er} décembre 2022 a donné un avis favorable

La Commission Finances – Personnel du 7 décembre 2022 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le crédit sur les lignes ci-dessus désignées pour la somme de deux-cent-soixante-dix-huit-mille-cinq-cent-soixante-dix-sept euros et quarante-huit centimes **(278 577,48 €)**.

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 6 janvier 2023

Le Président,

Roger SCHREIBER

